

APPEL A PROJETS

JOURNÉE NATIONALE DES MÉMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS NANTES

CONTEXTE

Chaque année, à l'occasion de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, Nantes s'attache à mobiliser les citoyens en faveur de **la lutte pour les droits humains**.

Depuis plus de trente ans, Nantes, premier port négrier de France au 18^e et 19^e siècles, a choisi de regarder et d'assumer son passé, en engageant un travail de reconnaissance collective. celui-ci s'exprime à travers des actes symboliques forts.

En 2007, la Ville ouvre au public le nouveau musée d'Histoire de Nantes : à travers l'exposition permanente, sont évoquées les principales pages de l'histoire de la traite et de l'esclavage à Nantes et Outre-mer.

En 2012, la Ville inaugure le **Mémorial de l'Abolition de l'esclavage**, le monument le plus important d'Europe consacré à la mémoire de la traite atlantique et de l'esclavage. Cette œuvre artistique majeure inscrite au cœur même de la ville, sur le quai de **la Fosse**, offre un espace commémoratif et méditatif invitant le visiteur à se souvenir et à poursuivre la lutte pour la liberté.

Autour du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et du musée d'Histoire de Nantes, la Ville développe une **programmation culturelle** qui permet d'accueillir et de transmettre cette histoire au plus grand nombre.

Le 10 mai, date officielle de la mémoire de l'esclavage et de son abolition, est un temps fort de cette programmation.

Celle-ci a pour but de mobiliser le plus grand nombre autour des valeurs de la démocratie et en faveur des droits humains.

ÉDITION du 10 MAI 2018

En 2018, la Ville de Nantes célébrera avec toute l'importance qu'il faut, **trois dates symboliques - 1898, 1848 et 1948** – qui, chacune, signe l'importance des droits imprescriptibles de liberté et d'égalité, de la lutte contre le racisme et pour la défense des droits humains.

C'est l'occasion exceptionnelle de rappeler, pour reprendre les mots de Nelson Mandela, que le long chemin vers la liberté s'ancre dans une longue histoire et qu'il n'est pas terminé.

En célébrant ces trois dates, la Ville de Nantes, fidèle à la politique culturelle et éducative qu'elle mène depuis des décennies, entend élargir la réflexion sur **la conquête des droits humains et des libertés en résonance avec le temps présent**.

1898 : fondation de La Ligue des droits de l'Homme

Créée en 1898 pour défendre le capitaine Dreyfus, la Ligue des droits de l'Homme et du citoyen se développe très vite. Elle est à l'initiative de nombreuses campagnes, notamment, dans les années 1900-1920, en faveur de responsables syndicalistes poursuivis. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, elle crée avec les autres ligues européennes, la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH) en 1922. Dans les années 30, la Ligue joue un rôle important dans la lutte contre le fascisme. C'est au siège de la Ligue des droits de l'Homme qu'est signé le Pacte des partis de gauche, syndicats et associations antifascistes, qui fonde le Front populaire en 1935. Pendant l'occupation nazie et le régime dictatorial de Vichy, la LDH paie un très lourd tribut et à la Libération, le tiers des membres de son comité central est porté disparu : assassinés, morts en déportation ou fusillés. Victor Basch, à plus de quatre-vingt ans, est assassiné en 1944, avec sa femme Ilona, par la milice et les nazis. Après la guerre, la LDH se consacre aux problèmes liés à la décolonisation et aux attitudes répressives et attentatoires aux droits de l'Homme des IV^e et V^e Républiques dans les colonies. À partir de 1958, à l'initiative de son nouveau président, Daniel Mayer, elle s'élève de plus en plus contre les pratiques de la Ve République en matière d'institutions et de libertés publiques. Dans les années 80 et 90, la Ligue milite pour l'abolition des lois restrictives concernant les étrangers et les migrants et, depuis 1980, pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales.

1848 : Abolition définitive de l'esclavage dans les colonies françaises.

La Révolution de 1848 donne naissance à la Seconde République qui signe le décret de l'abolition définitive de l'esclavage dans les colonies françaises : le décret Schoelcher transforme en loi la lutte incessante des esclaves pour leur liberté. 250 000 femmes et hommes deviennent libres et citoyens. Leur histoire, d'abord refoulée, est depuis plusieurs années, progressivement sauvée de l'oubli.

1948 : Déclaration universelle des droits de l'homme signée à Paris le 10 décembre 1948.

En 1946, après la Seconde Guerre mondiale qui a ravagé le monde au nom d'une idéologie raciste génocidaire, les Nations Unies chargent la Commission des droits de l'homme de rédiger cette déclaration. Présidée par Eleanor Roosevelt, la commission est composée de 18 membres de divers horizons politiques, culturels et religieux dont le Français René Cassin, juriste et juge, acteur clé qui écrit le premier texte de la Déclaration (il recevra le Prix Nobel de la paix en 1968), le Libanais Charles Malik, philosophe et diplomate, rapporteur du comité qui est une force centrale dans les débats entourant les principales dispositions de la Déclaration, le Vice-Président de la Chine Peng Chung Chang, qui insiste, au nom de l'universalisme, sur la suppression de toutes allusions à la nature et à Dieu, et le Directeur de la Division des droits de l'homme des Nations Unies, John Humphrey du Canada, avocat international qui prépare le premier plan de la Déclaration. Le document qu'ils examinent et qui deviendra la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), fait l'objet de la première session de l'Assemblée générale en 1946.

APPEL A PROJET

Lancé dans le cadre de la commémoration du 10 mai, l'appel à projets s'adresse à tous types d'associations, qu'elles soient nantaises ou non nantaises, artistiques, culturelles, scientifiques, socio-culturelles ou sportives.

Objectifs

Les projets retenus auront pour objectif de faire connaître, de transmettre l'histoire et la mémoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions ainsi que leurs prolongements dans le monde contemporain.

Thématique 2018:

En résonance avec le thème de la saison des droits humains 2018 : « la conquête des droits et des libertés »

Valorisation, restitution

Il est impératif que le projet fasse l'objet d'une restitution grand public à Nantes le 10 mai 2018, ou dans le mois qui précède ou suit cette date commémorative.

Les projets proposés pourront également s'appuyer sur la présence des personnalités, invitées d'honneur de la Ville, qui sera connue en septembre 2017.

La commission appréciera

- la pertinence du projet reposant sur :
 - cohérence avec les objectifs de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions
 - cohérence avec le thème « la conquête des droits et des libertés »
- la pertinence de la démarche :
 - forme de la mise en débat et / ou du projet culturel
 - place donnée à la dimension participative
- la qualité des intervenants artistiques et culturels
- la capacité à mobiliser les publics cibles suivants : les jeunes notamment les 15-25 ans, les publics des quartiers
- l'inscription territoriale du projet, notamment son ancrage dans les quartiers
- la faisabilité technique, logistique et financière
- les références de la structure porteuse du projet dans le domaine

Financement forfaitaire maximal: 5000 € par projet

Enveloppe totale à répartir: 25 000 €

Aide à la communication:

Les projets retenus seront valorisés dans le cadre de la communication de la Ville (dépliants programme, agenda de la ville, mailings, réseaux sociaux, etc). Ils seront inscrits dans la saison des droits humains. Ils seront valorisés dans la programmation officielle du 10 mai.

Dossier à fournir :

- dossier de demande de subvention type
- présentation détaillée de la structure
- présentation des intervenants et de l'équipe dédiés au projet
- présentation des références
- Nom du projet
- présentation du projet et de son déroulement (présentation détaillée)
- présentation des publics cibles
- budget détaillé avec mention des financeurs sollicités

Attention : Tout dossier incomplet sera refusé

Calendrier :

remise des dossiers au plus tard le 13 octobre 2017, 18H

à l'adresse suivante: Mairie de Nantes- Direction du Patrimoine et de l'Archéologie - 2 rue de l'Hôtel de Ville- 44094 Nantes cedex 1

Adresse mail: solen.gourdel@mairie-nantes.fr

Un accusé de réception vous sera adressé après dépôt.

La commission sélection des projets – labellisation : mi novembre

Le comité de sélection est constitué des membres du comité de labellisation des droits humains

Vote de l'attribution de la subvention : Conseil Municipal de février 2018

Composition du jury :

- **Élu pilote:** Gildas Salaün
- **Direction pilote:** Direction générale à la Culture
- **Directions associées:** Mission Intégration et lutte contre les inégalités / Direction Générale à l'Économie et l'Attractivité Internationale

- **Personnalités qualifiées**
 - Franck Barrau, président du Centre Interculturel de Documentation (CID), ancien secrétaire général du SPIDH Secrétariat permanent international des droits de l'Homme
 - Maurice Berthiau, militant des Droits Humains, Nantes
 - Emmanuel Decaux, président du Conseil d'Orientation du Centre de Recherches sur les Droits de l'Homme (CRDH); directeur de l'École doctorale de Droit International, Droit Européen, Relations Internationales et Droit comparé à l'Université Panthéon-Assas,
 - Xavier Guillauma, Amnesty International, ancien membre du conseil d'administration du SPIDH
 - Yannick Guin, professeur émérite, Université de Nantes, Faculté de Droit et des Sciences politiques
 - Didier Guivarc'h, historien, membre du Conseil scientifique du musée d'histoire de Nantes
 - Patrick Gyger, directeur du Lieu Unique
 - Alain Laplanche, ancien président de la Maison des Citoyens du Monde
 - Gwenaëlle Le Dreff, directrice de l'Université Permanente Nantes
 - Catherine Sellenet, professeur des Universités Sciences de l'Éducation, chercheur au Centre de Recherches En Éducation de Nantes (CREN)
 - Alain Supiot, membre honoraire du comité scientifique de l'I.E.A., ancien directeur de l'Institut d'Études Avancées (I.E.A.), président du Comité Stratégique de l'I.E.A.
 - Françoise Vergès, politologue; membre de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, consultante pour la Ville de Nantes

- Michel Wieviorka, sociologue, administrateur de la Maison des Sciences de l'Homme.